



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 novembre 1996 — N° 52

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

13 novembre 1996

13 novembre 1996

Le mercredi 13 novembre 1996

N° 52

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Brassard, ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que le principe du projet de loi n° 49, Loi instituant le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 49 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 49 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 49.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi instituant le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées à la suite des pluies diluviennes survenues les

13 novembre 1996

19 et 20 juillet 1996.

Avec la permission de M. Brouillet, président de la commission plénière, M. Brassard, ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose:

Le tableau des municipalités régionales de comté désignées aux programmes d'assistance financière reliés aux pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996.

(Dépôt n° 412-961113)

Une évaluation, en date du 11 novembre 1996, du coût des dommages et de l'aide gouvernementale accordée à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996.

(Dépôt n° 413-961113)

M. Brassard, ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose un amendement à l'article 3 du projet de loi n° 49.

L'amendement de M. Brassard est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 49, ainsi amendé, est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 49, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

À 13 h 07, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

13 novembre 1996

La séance reprend à 15 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 69 Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

La motion est adoptée.

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 64 Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

13 novembre 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, au nom de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 66Loi instituant le Fonds de gestion des départs assistés.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

n° 63Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.

La motion est adoptée.

n° 72Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 200Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1996.

(Dépôt n° 414-961113)

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal.

La motion est adoptée.

13 novembre 1996

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôt de documents

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose:

Copie de quatre lettres concernant la nomination de M. Richard Therrien à la fonction de juge à la Cour du Québec: la première, en date du 5 novembre 1996, qu'il a adressée à Mme Huguette Saint-Louis, juge en chef de la Cour du Québec; la deuxième, en date du 11 novembre 1996, qu'il a adressée à M. Jean Alarie, secrétaire du Conseil de la Magistrature du Québec; la troisième, en date du 11 novembre 1996, qu'il a adressée à Me Claude Masse, Bâtonnier du Québec, et la quatrième, en date du 11 novembre 1996, adressée à M. Ghyslain Lévesque, directeur de la Sûreté du Québec, par M. Pierre Legendre, coordonnateur du comité de sélection des juges.

(Dépôt n° 415-961113)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la santé et du bien-être, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 416-961113)

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, dépose:

Le rapport annuel de l'Institut de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1996.

(Dépôt n° 417-961113)

M. Rioux, ministre du Travail, dépose:

13 novembre 1996

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1996.

(Dépôt n° 418-961113)

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, dépose:

Le rapport annuel de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 419-961113)

Le rapport annuel de la Société Innovatech du sud du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 420-961113)

Dépôt de rapports de commissions

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Les rapports de la Commission du budget et de l'administration qui, le 12 novembre 1996, a étudié en détail les projets de loi suivants:

n° 14 Loi modifiant la Loi sur le courtage immobilier – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 421-961113)

n° 48 Loi modifiant la Loi sur la Société générale de financement du Québec – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 422-961113)

13 novembre 1996

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 13 novembre 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 46Loi concernant certains rôles d'évaluation foncière dressés sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Portneuf – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 423-961113)

Dépôt de pétitions

M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 459 citoyennes et citoyens de Rivière-du-Loup, concernant le loyer des HLM et le nombre de logements sociaux.

(Dépôt n° 424-961113)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Poulin (Beauce-Nord) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 1600 pétitionnaires du comté de Beauce-Nord, concernant l'éducation, le plein emploi et le maintien de services sociaux adéquats.

(Dépôt n° 425-961113)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

13 novembre 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier et d'adopter son projet de rapport ainsi que ses conclusions et recommandations portant sur les conditions de la réussite scolaire au secondaire;
- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Chagnon (Westmount— Saint-Louis) propose:

- QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il respecte sa signature apposée aux conventions collectives des employés de l'État.

13 novembre 1996

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Chagnon.

Au cours de son intervention, M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- 1° par le remplacement, dans la première ligne, des mots «exige du gouvernement péquiste» par les mots «demande au gouvernement du Québec»;
- 2° par l'ajout, après le mot «État», des mots «et qu'en conséquence elle appuie le gouvernement dans les discussions en cours avec les représentants des employés de l'État visant à dégager les avenues de solution permettant de donner suite au consensus établi lors de la conférence socio-économique de mars dernier et d'atteindre l'objectif d'un déficit zéro d'ici l'an 2000».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il respecte sa signature apposée aux conventions collectives des employés de l'État et qu'en conséquence elle appuie le gouvernement dans les discussions en cours avec les représentants des employés de l'État visant à dégager les avenues de solution permettant de donner suite au consensus établi lors de la conférence socio-économique de mars dernier et d'atteindre l'objectif d'un déficit zéro d'ici l'an 2000.

Après une suspension de la séance, M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, soulève l'irrecevabilité de cette motion d'amendement.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre et après avoir pris l'affaire en délibéré, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

13 novembre 1996

La motion d'amendement présentée par M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, est irrecevable pour le motif qu'une motion d'amendement ne peut introduire un nouveau principe, c'est-à-dire un sujet nouveau qui, de ce fait, pourrait, en lui-même, faire l'objet d'une motion distincte.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, ce vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 h 01, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 novembre 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU